



Contestation d'amende pour tapage nocturne

Par **nicodub**, le **12/05/2010** à **22:27**

Bonjour,

le 11/02/2010 vers 2h du matin je me suis retrouvé verbalisé pour : "bruit, tapage nocturne troublant la tranquillité d'autrui (code natinf:6068) faits prévus et réprimés par art.r.623-2 AL.1.C.pénal., art.r623-2 AL.2 C. PENAL." .

Je me suis retrouvé verbalisé sans même avoir eu d'avertissement.

Le fait est que l'agent qui à rédigé le PV c'est trompé dans la date et a mis 11/01/2010 (qui était un dimanche soir) au lieu du 11/02/2010 (un jeudi soir).

Aujourd'hui je viens de recevoir un courrier en recommandé me notifiant que j'étais condamné à payé une amende de 122 euros.

Y a t il un recours pour éviter de payer cette amende sachant que la date n'est pas la bonne?

Merci d'avance de votre aide